

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2017

Présents : MM KEMIH, BARTHELEMY, ITARD, MUGUET, DEBOUESSE, MORA, LAPP, LAS, Mmes SOULAGNAT, PELLISSIER, GUYONNET, DURNEZ, BUISSON, COUTIL

Pouvoirs : de Mme SERVIERES à Mme BUISSON ; de M. CHRISTOPHE à M. KEMIH ;

Absents excusés : M. DETALLE ; Mme FLUZAT ; Mme CLERC

I - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. ITARD Daniel.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 27 décembre 2016 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

III – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire retrace la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune lancée en mars 2016. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 novembre au 20 décembre 2016, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet qui propose de modifier le zonage UI actuel, lieudit les Ardillers, par une zone A sur les parcelles ZO 40-41-50 et 51.

Le conseil municipal est sollicité pour APPROUVER la modification du PLU par délibération, qui sera affichée en mairie durant un mois et insérée dans un journal habilité.

Mme GUYONNET, intéressée à l'affaire, quitte la salle avant le débat.

Vote POUR la modification à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV – ADOPTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Le conseil municipal est appelé à approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la commune dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments et installations publiques.

En effet, la loi 2005.102 du 11 février 2005 obligeait initialement la commune à mettre tous ces bâtiments accessibles à tous les handicaps pour le 1^{er} janvier 2015.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de l'impossibilité de respecter cette date butoir, car certaines règles d'accessibilité étaient lourdes, onéreuses, inadaptées et ne tenaient pas

compte de l'existant. Par conséquent, le délai a été prolongé par l'ordonnance du 25.09.2014, à condition que les exploitants d'Établissements Recevant du Public réalisent un Agenda D'Accessibilité Programmée.

L'ADAP est donc un dispositif d'exception qui permet à la commune de poursuivre en toute sécurité juridique les travaux d'accessibilité après le 1^{er} janvier 2015, dans un délai de six ans. Ce document doit être déposé en Préfecture et il sera instruit par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité avant d'être validée par le Préfet.

Un projet d'Ad'AP est présenté à l'ensemble des conseillers. Il concerne trois bâtiments communaux : la mairie (accueil non accessible et pas de sanitaires pour Personnes à Mobilité Réduite PMR), la salle polyvalente (étage non accessible et pas de sanitaires pour PMR au rez-de-chaussée) et l'église (pas d'accessibilité PMR).

Cet agenda porte sur trois années démarrant en 2017. Le coût total estimé est de 160 000 €.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE ce document et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer l'Ad'AP de la commune auprès de la Préfecture et à signer tous documents et formulaires afférents.

V – FREDON : Charte d'entretien des espaces publics

Par délibération en date du 14 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'adhérer au réseau FREDON/FGDON pour l'année 2017 pour un coût de 240 €.

Il a aussi décidé d'adhérer au service d'accompagnement « visite-conseil » annuelle pour 2017 pour un coût forfaitaire de 600 €.

Or, le FREDON vient de nous faire connaître qu'il convenait d'annuler cette délibération dans sa deuxième partie, à savoir l'accompagnement visite conseil.

En effet, la communauté de communes, les communes de Vaux et de Nassigny, ont d'ores et déjà pris une délibération pour adhérer à la Charte d'Entretien des Espaces Publics pour un coût de 700 € restant à la charge de la commune. Si 5 communes adhèrent, ce coût sera revu à la baisse (560 €).

L'objectif de cette charge est de mettre en œuvre des pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés dans le cadre de l'entretien des espaces publics de la commune. Vous trouverez ci-joint le détail des prestations réalisées par la FREDON Auvergne dans le cadre de cette charte.

Monsieur le Maire propose de l'AUTORISER à signer la charte au niveau 2 et d'annuler l'accompagnement « visite conseil ». Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI – CONTRATS ET CONVENTIONS

1 – convention avec l'EHPAD pour la fourniture de repas aux enfants de l'école maternelle

En 2016, la commune a signé une convention avec la maison de retraite de Vallon en Sully pour la fourniture de repas aux enfants de l'école maternelle. Le coût était de 2.82 € pour les enfants et de 4.40 € pour les accompagnateurs.

Cette convention avait été établie pour une durée de UN an à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire sollicite l'AUTORISATION de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de un an, les tarifs restant inchangés. Le conseil d'administration de la maison de retraite a délibéré à ce sujet le 16 janvier dernier.

Il précise que la convention sera signée par Mme la première adjointe, Monsieur le Maire la signant en qualité de président du conseil d'administration de la maison de retraite.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de M. CHRISTOPHE, conseiller municipal.

2 – contrat de maintenance IMPRIM MEGA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le contrat de maintenance avec la société ADIC concernant le logiciel IMPRIM-MEGA (assistance téléphonique, mises à jour logiciel) pour un coût de 120 € HT, coût inchangé depuis 2011.

Ce logiciel permet d'éditer tous les imprimés administratifs.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – loyer 2017 de la parcelle communale des Fontaines louée à M. MATHE Gérard

L'indice des fermages entre 2015 et 2016 ayant diminué de 0.42 %, Monsieur le Maire propose de diminuer le loyer de la parcelle de terrain située aux Fontaines, d'une superficie de 1 hectare et louée à M. MATHÉ Gérard de 0.42 %, soit $149.72 \text{ €} \times 0.42 \% = 149.09 \text{ €}$ pour l'année. Toutefois, la location prenant fin le 11 novembre 2017, le montant total à régler sera proratisé en fonction de la période d'occupation réelle. ($149.09 : 365 \times 314 \text{ jours} = 128.26 \text{ €}$).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant au bail pour cette diminution.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 – conventions avec l'ATDA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a sollicité l'Agence Technique Départementale de l'Allier pour la réalisation d'une :

- étude de faisabilité concernant la mise en accessibilité de la mairie, de la salle polyvalente et de l'église
- étude de maîtrise d'œuvre : mission diagnostic concernant l'église Saint Blaise.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il convient de signer deux conventions à titre gratuit (une par type d'étude).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ces deux documents. Vote POUR à l'unanimité des membres et représentés.

5 – convention d'occupation du domaine public par la SNCF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société Nationale des Chemins de Fer Français a réalisé sur le parvis de la gare une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le parvis se trouvant sur le périmètre foncier de la commune (parcelle AO 182), une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux au droit de la gare, pour le compte de SNCF Gares et Connexions, doit être rédigée afin de permettre les travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer cette convention dont un exemplaire est remis à chaque conseiller.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1 - réserve parlementaire pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux sur la voirie, dont le montant est estimé à 123 105.50 € HT, soit 147 726.60 € TTC.

Il s'agit des chemins suivants : Piray, Le Bouet, rue du cimetière, rue du Cher, allée des soupirs, chemin de la cour, trottoirs rue Charles Venuat.

Vote POUR solliciter cette subvention, pour un montant de 10 000 €, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - subvention départementale au titre de la voirie

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 14 décembre, il avait été décidé de déposer auprès du conseil départemental un dossier de demande d'accord définitif pour une subvention au titre de la voirie, pour la réfection de la rue des lilas, du chemin de la Chavonnerie et du chemin des Donnerons, pour un montant HT de 39 563.20 €.

Renseignements pris auprès du conseil départemental, cet organisme conseille d'annuler cette demande et d'en déposer une autre incluant les trois voies précitées avec en plus quatre autres voies (maximum autorisé) pour obtenir une subvention plus importante sur 2017. En effet, toutes les aides du conseil départemental ne peuvent être sollicitées qu'une fois tous les deux ans.

Au vu du devis prévisionnel établi à la demande de la commission travaux, le conseil municipal doit décider sur quelles rues il souhaite solliciter une subvention (quatre supplémentaires). Le montant total subventionnable de travaux est de 140 000 € HT. M. ITARD, adjoint aux travaux voirie, donne son avis sur le choix des voies.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au taux de 30 % sur un montant HT de travaux de 118 999.85 € HT si on englobe le parking de la rue du cimetière qui risque de ne pas être subventionné (142 799.82 € TTC) pour les travaux suivants : rue des lilas, la Chavonnerie, les Donnerons, le chemin de Piray, le chemin du Bouet, la rue du cimetière et l'allée des soupirs.

3 – au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 sont à déposer avant le 15 février.

Les travaux admissibles concernent les bâtiments communaux (sauf monument classé) avec un taux de subvention de 35 % du montant HT.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'achat du columbarium auprès de l'entreprise MOURIER pour un montant HT de 3900 €.

Un coefficient de solidarité de 0.72 étant appliqué (commune ayant des ressources supérieures à la moyenne départementale), le montant de la subvention pourrait être de 983 €.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII - DEVENIR DES BATIMENTS DE LA GENDARMERIE TERRITORIALE

Le conseil municipal, suite à la réunion de la commission bâtiments du 3 février, doit décider du devenir des deux bâtiments de l'ancienne gendarmerie territoriale, 18 route de Paris.

Plusieurs options sont offertes :

- vente par la commune en un ou plusieurs lots et à quel prix
- vente par un investisseur
- location par la commune

La commission propose la vente dans des agences, sans exclusivité, soit en un lot, soit en deux lots, pour un montant de 250 000 €, la totalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote POUR à l'unanimité et DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour engager les démarches et les négociations.

IX – ETUDES DE SOLS

1 – bâtiments logements gendarmerie autoroutière

Suite aux problèmes de fissures rencontrés sur les bâtiments logements de la gendarmerie autoroutière, situés 8 route de Crozet, l'entreprise Appui Sol de Vallon en Sully a été consultée pour fournir un devis concernant un diagnostic géotechnique.

Les principaux désordres comprennent des tassements différentiels de fondation au niveau de chaque angle des immeubles, principalement à hauteur des rez-de-chaussée.

Le coût de ce devis est de 3576.00 € TTC

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ce devis et lancer l'étude.

Vote POUR à l'unanimité.

2 – salle polyvalente

Suite aux désordres affectant le dallage de la salle polyvalente (tassements de dallages, désaffleurements aux joints de construction, fissuration du carrelage, désordres sur soubassements avec fissuration et dégradation des faïences), l'entreprise Appui Sol de Vallon en Sully a été consultée pour fournir un devis d'étude de sol. Le coût est de 3024 € TTC.

Il informe également les conseillers que le devis de l'entreprise SOLEO a été accepté pour une investigation dans les tuyaux d'évacuation de cette salle. Coût TTC 600.00 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ce devis et lancer l'étude qui devrait permettre de savoir d'où vient cet affaissement et ces fissurations du soubassement.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

X – EGLISE

Monsieur le Maire rappelle les propos de M. LAPP adjoint aux bâtiments lors de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2016 concernant les travaux programmés ou à prévoir à l'église Saint Blaise, classée monument historique, selon les finances communales.

- entretien de la toiture : le devis de l'entreprise TOUSSAINT de Domérat a été retenu pour un montant de 10 630 € HT. Les travaux ne pourront être réalisés qu'au printemps. Une demande de subvention a été déposée fin octobre auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et a reçu un accord le 28 novembre pour une subvention de 5315 €.

- pose de grillage sur les ouvertures du clocher : deux devis sont parvenus, mais il est proposé de ne rien faire dans l'immédiat.
- réfection des façades et réouverture de la porte des morts : une consultation a été lancée courant janvier auprès d'architectes et l'ouverture des 3 offres reçues a été faite le 26 janvier. Une des trois offres semblant anormalement basse, une autre semblant « dangereuse » du fait qu'elle n'est pas menée par un architecte du patrimoine alors que cela était bien spécifié, il est proposé de recevoir ces architectes afin de définir précisément leurs missions.
- étude de faisabilité pour la démolition de la maison située 5 rue Pierre Mialot appartenant à la commune
- dernière étape : aménagement extérieur après aval du service d'archéologie

Aucun vote n'a lieu, dans l'attente de la réception des architectes et de la remise de nouvelles offres. Ce dossier sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

XI – TELESURVEILLANCE SANITAIRES DU CAMPING

Suite au sinistre qui a eu lieu fin novembre aux sanitaires du camping municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer un système de télésurveillance dans ce bâtiment.

Plusieurs entreprises ont fait parvenir des devis.

Monsieur le Maire, avec l'aval de la commission bâtiments, propose au conseil municipal de retenir la proposition de SPARA Activeille à Moulins pour un système de télésurveillance en location comprenant 7 détecteurs et 1 sirène.

Coût de l'installation 107.28 € TTC avec un abonnement mensuel de 53.46 € TTC, soit 642.52 € à l'année.

Il s'agit du même système que ceux installés à la mairie, dans les deux écoles, au local jeunes, à la bibliothèque.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

XII – MOTION pour la défense du service public ferroviaire

Le texte d'une motion pour la défense du service public ferroviaire que propose de prendre l'association « de l'ombre à la lumière » est présenté au conseil municipal.

Cette motion appelle à soutenir les propositions suivantes :

- maintenir le caractère national des relations USSEL-MONTLUCON-PARIS et BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUCON-LYON
- moderniser par l'électrification et mise en double voie
- développer l'activité ferroviaire voyageur et fret
- adapter les horaires des dessertes
- humaniser les gares et les trains par la présence de cheminots
- opérer un report de trafic routier vers le rail
- développer notamment la Ligne à Grande Vitesse dans nos territoires

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

1 - fermeture décharge route de Nassigny

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ancienne décharge située route de Nassigny, est totalement close avec un portail fermé à clé. Le site a été nettoyé et nivelé par une entreprise. A compter de cette date, seul un stockage temporaire de déchets inertes (terre végétale) et destiné à être repris dans un délai très court est autorisé à usage exclusif de la commune.

Il rappelle également que le SMIRTOM Val de Cher a adhéré au SICTOM de la région Montluçonnaise à cette même date.

2 - implantation nouveau commerce

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'installation au 4 rue Paul Constans d'un nouveau magasin : Just'aux poils, toiletteur canin.

3- Visite de Monsieur le Sous Préfet

Monsieur le Sous Préfet sera présent sur la commune le mercredi 1^{er} mars. Plusieurs visites d'entreprises sont au programme, ainsi que la visite du complexe sportif.

4 – Collège

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a proposé à M. le principal du collège d'inviter des élèves en mairie pour le rencontrer ainsi que la commission scolaire afin de leur expliquer le rôle des communes.

5 – Eclairage public

Monsieur le Maire signale que le remplacement des 188 lanternes d'éclairage vétustes et de 9 candélabres d'éclairage public a démarré début février.

6 – Dates des prochains conseils municipaux

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées : 10 mars pour le vote du compte administratif 2016 et 7 avril pour le vote du budget primitif 2017, entre autres.

7 – fermeture d'une classe à l'école primaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite à la fin de l'année scolaire 2016/2017 de l'enseignante de CE2 et du projet de fermeture d'une classe, suite à ce départ, en raison du trop faible nombre d'élèves, selon l'éducation nationale.

Un conseil d'école extraordinaire aura lieu le lundi 13 février à 17h30 à l'école primaire et une manifestation devant l'école le mardi 14 février à 8h30.

La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,



Monsieur le Maire,

M. KEMIH
Maire

